



Nations Unies

Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2021

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-seizième session

Supplément n° 27



Rapport de la Conférence du désarmement

Session de 2021



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Organisation des travaux de la Conférence	4
A. Session de 2021 de la Conférence	4
B. Participants aux travaux de la Conférence	6
C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence	6
D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2021	7
E. Élargissement de la composition de la Conférence	8
F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence	8
G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence	8
H. La Conférence et les organisations non gouvernementales	8
III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2021	8
A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	10
B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées	10
C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace	11
D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes	11
E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques	11
F. Programme global de désarmement	11
G. Transparence dans le domaine des armements	12
H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes	12
I. Examen et adoption du rapport annuel et, le cas échéant, de tout autre rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies	12
 Appendices	
I. Noms des Président(e)s de la session de 2021 de la Conférence du désarmement	14
II. Extrait du document CD/PV.1548	15
Extrait du document CD/PV.1552	16
Extrait du document CD/PV.1558	18
III. Liste des documents publiés par la Conférence du désarmement	21

I. Introduction

1. La Conférence du désarmement soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-seizième session, son rapport annuel sur sa session de 2021, accompagné des documents et comptes rendus pertinents.

II. Organisation des travaux de la Conférence

A. Session de 2021 de la Conférence

2. La Conférence s'est réunie du 18 janvier au 26 mars, du 10 mai au 25 juin et du 26 juillet au 10 septembre 2021. Durant cette période, elle a tenu 50 séances plénières officielles, au cours desquelles les États membres et les États non membres invités à participer aux débats ont présenté leurs vues et leurs recommandations sur les diverses questions dont la Conférence était saisie.

3. La Conférence a également tenu 13 séances plénières informelles.

4. La présidence a été exercée conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement, comme indiqué à l'appendice I du présent rapport. La Conférence a pris note que, sans que cela crée de précédent pour ses futures sessions, les Présidents de la session de 2021 avaient invité le dernier Président de la session de 2020 et le premier Président de la session de 2022 à prendre part aux réunions informelles qu'ils tenaient régulièrement, aux fins de la continuité des travaux.

5. La pandémie de COVID-19 a encore eu des répercussions sur les travaux de la Conférence en 2021. La Conférence a continué d'avoir recours à des outils d'interprétation simultanée à distance afin de pouvoir tenir des séances plénières hybrides et en ligne dans ses six langues de travail, conformément à son Règlement intérieur. Elle a fait observer que le recours à de telles modalités hybrides et virtuelles ne créait aucunement un précédent pour l'organisation des séances qu'elle tiendrait à l'avenir, tout en constatant que cette façon de procéder avait été utile en ce qu'elle lui avait permis de poursuivre ses travaux en période de pandémie.

6. À la première séance plénière de la session de 2021, tenue le 19 janvier 2021, Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a pris la parole devant la Conférence ([CD/PV.1548](#)). Elle s'est également adressée à la Conférence le 5 août ([CD/PV.1586](#)).

7. Dans une lettre datée du 19 janvier 2021, le premier Président de la session de la Conférence et la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Valovaya, ont conjointement invité les ministres des États membres de la Conférence et des États non membres participant à ses travaux à prendre la parole pendant la session de 2021. Les dignitaires ci-après se sont exprimés devant la Conférence du désarmement : Ann Linde, Ministre des affaires étrangères de la Suède ([CD/PV.1559](#)) ; Heiko Maas, Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne ([CD/PV.1559](#)) ; Harsh Vardhan Shringla, Ministre des affaires étrangères de l'Inde ([CD/PV.1559](#)) ; Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande ([CD/PV.1559](#)) ; Mukhtar Tileuberdi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan ([CD/PV.1559](#)) ; Sameh Shoukry, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte ([CD/PV.1559](#)) ; Stef Blok, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas ([CD/PV.1559](#)) ; Tharaka Balasuriya, Ministre d'État chargé de la coopération régionale de Sri Lanka ([CD/PV.1559](#)) ; Raychelle Omamo, Secrétaire

d'État aux affaires étrangères du Kenya (CD/PV.1559) ; Washio Eiichiro, Ministre d'État des affaires étrangères du Japon (CD/PV.1559) ; Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères, des affaires européennes et du commerce extérieur de la Belgique (CD/PV.1559) ; Ekaterina Zaharieva, Vice-Première Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie (CD/PV.1559) ; Jarmo Viinanen, Ambassadeur pour la maîtrise des armements rattaché au Ministère des affaires étrangères de la Finlande (CD/PV.1559) ; Eva-Maria Liimets, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie (CD/PV.1559) ; Anthony J. Blinken, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique (CD/PV.1560) ; Marc Garneau, Ministre des affaires étrangères du Canada (CD/PV.1560) ; Alexander Schallenberg, Ministre des affaires étrangères de l'Autriche (CD/PV.1560) ; Bruno Rodriguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba (CD/PV.1560) ; Fuad Hussein, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq (CD/PV.1560) ; Felipe Carlos Solá, Ministre des relations extérieures, du commerce international et du culte de l'Argentine (CD/PV.1560) ; Andrés Allamand, Ministre des affaires étrangères du Chili (CD/PV.1560) ; Luis Gallegos, Ambassadeur et Ministre des affaires étrangères de l'Équateur (CD/PV.1560) ; Arancha González Laya, Ministre des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération de l'Espagne (CD/PV.1560) ; Kamarudin Jaffar, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Malaisie (CD/PV.1560) ; Daniela Rodríguez Martínez, Vice-Ministre des affaires multilatérales rattachée au Ministère du pouvoir populaire pour les relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela (CD/PV.1560) ; Juan Manuel Pino, Ministre de la sécurité publique du Panama (CD/PV.1560) ; Stanislav Raščan, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Slovénie (CD/PV.1560) ; Ivan Korčok, Ministre des affaires européennes et étrangères de la Slovaquie (CD/PV.1561) ; Dmytro Kuleba, Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine (CD/PV.1561) ; Zbigniew Rau, Ministre des affaires étrangères de la Pologne (CD/PV.1561) ; Dan Neculăescu, Secrétaire d'État aux affaires stratégiques, Ministère des affaires étrangères de la Roumanie (CD/PV.1561) ; Choi Jong Kun, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée (CD/PV.1561) ; Nikolaos Dendias, Ministre des affaires étrangères de la Grèce (CD/PV.1561) ; Evarist Bartolo, Ministre des affaires étrangères et européennes de Malte (CD/PV.1561) ; Gheorghe Leucă, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à l'intégration européenne de la République de Moldova (CD/PV.1561) ; Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie (CD/PV.1561) ; Ahmed bin Hassan Al Hammadi, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Qatar (CD/PV.1561) ; Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie (CD/PV.1562) ; Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères du Bélarus (CD/PV.1562) ; Audun Halvorsen, Secrétaire d'État rattaché au Ministère des affaires étrangères de la Norvège (CD/PV.1562) ; Esmail Baghaei Hamaneh, Représentant permanent de la République islamique d'Iran (CD/PV.1562) ; l'archevêque Paul R. Gallagher, Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États (CD/PV.1562) ; Ayman Safadi, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de Jordanie (CD/PV.1562) ; Augusto Santos Silva, Ministre d'État aux affaires étrangères du Portugal (CD/PV.1562) ; Fayssal Mekdad, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne (CD/PV.1563) ; Sohail Mahmood, Ministre des affaires étrangères du Pakistan (CD/PV.1563) ; Mbella Mbella Lejeune, Ministre des relations extérieures du Cameroun (CD/PV.1563) ; Omar Zniber, Représentant permanent du Maroc (CD/PV.1563) ; Grata Endah Werdaningtyas, Chargée d'Affaires, Mission permanente de la République d'Indonésie (CD/PV.1563) ; Sadık Arslan, Représentant permanent de la Turquie (CD/PV.1563) ; Fabio Marzano, Ministre de la souveraineté et de la citoyenneté du Brésil (CD/PV.1563) ; Vaqif Sadiqov, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan (CD/PV.1563) ; Andranik Hovhannisyán, Représentant permanent de l'Arménie (CD/PV.1563) ; James Cleverly, Membre du Parlement et Ministre d'État

rattaché au Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni (CD/PV.1567) ; Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine (CD/PV.1581).

8. Dans une lettre datée du 22 mai 2021, Lassina Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a été invité à prendre la parole devant la Conférence (CD/PV.1575).

9. Dans leurs discours, ces dignitaires ont exprimé de diverses manières leur soutien à la Conférence et aux principes du multilatéralisme, ainsi que l'importance vitale que revêtent la diplomatie multilatérale et les institutions multilatérales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ils ont exprimé leur préoccupation quant à la situation dans laquelle se trouve la Conférence, ont invité la Conférence à contribuer à faire avancer les questions inscrites à l'ordre du jour de la communauté internationale en surmontant son blocage actuel, et ont énoncé leurs priorités nationales pour les travaux de la Conférence.

10. Le secrétariat organique de la Conférence du désarmement était composé de M^{me} Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'ONU, de Radha Day, Secrétaire générale adjointe de la Conférence du désarmement, Secrétaire de la Conférence et Directrice par intérim du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, de Silvia Mercogliano, spécialiste des questions politiques (adjointe de 1^{re} classe), d'Erika Kawahara, spécialiste des questions politiques (adjointe de 1^{re} classe) et de Yao Yue, spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe).

B. Participants aux travaux de la Conférence

11. Les représentants des 65 États membres ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

C. Présence et participation d'États non membres de la Conférence

12. Conformément à son Règlement intérieur et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné 39 demandes de participation à ses travaux. Elle n'est pas parvenue à un accord sur cinq de ces demandes. Il est rendu compte des débats sur la question dans les documents CD/PV.1548, CD/PV.1552, CD/PV.1558 et CD/PV.1564, dont les parties pertinentes figurent à l'appendice II.

13. La Conférence a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux : Albanie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Costa Rica, Croatie, Estonie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Panama, Philippines, Portugal, Qatar, République de Moldova, République tchèque, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan et Thaïlande.

D. Ordre du jour et programme de travail de la session de 2021

14. À la 1548^e séance plénière, le 19 janvier 2021, un projet d'ordre du jour a été présenté par le Président de la Conférence et examiné conformément à l'article 29 du Règlement intérieur. La Conférence a adopté l'ordre du jour (CD/2209) de sa session de 2021 (CD/PV.1548), libellé comme suit :

« Tenant compte notamment des dispositions pertinentes du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et décidant de reprendre ses consultations sur le réexamen de son ordre du jour, sans préjudice de leur issue, la Conférence adopte l'ordre du jour suivant pour sa session de 2021 :

1. Cessation de la course aux armements et désarmement nucléaire.
2. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
3. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
4. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.
5. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques.
6. Programme global de désarmement.
7. Transparence dans le domaine des armements.
8. Examen et adoption du rapport annuel et, le cas échéant, de tout autre rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies. ».

15. Le Président a ensuite fait la déclaration suivante : « À propos de l'adoption de l'ordre du jour, je tiens à préciser, en ma qualité de Président de la Conférence, qu'il est entendu que toute question pourra être abordée dans le cadre de cet ordre du jour s'il y a consensus au sein de la Conférence pour l'examiner. En outre, la Conférence prendra en considération les articles 27 et 30 de son Règlement intérieur. ».

16. En application des dispositions du paragraphe 44 du rapport de la Conférence du désarmement sur sa session de 2020 (CD/2207), le dernier Président de la session de 2020 et le premier Président de la session de 2021 ont tenu des consultations informelles au cours de la période intersessions en vue d'engager sans délai les travaux de fond à la session de 2021 de la Conférence.

17. Tout au long de la session de 2021, les trois premiers Présidents de la Conférence ont mené d'intenses consultations en vue de trouver un accord sur un programme de travail, sur la base des propositions pertinentes faites à cette fin. Les délégations ont fait part de leurs vues sur la question, fondées sur les propositions et suggestions pertinentes formulées, vues dont il est dûment rendu compte dans les comptes rendus des séances plénières. Cela étant, malgré les efforts déployés, aucun consensus n'a été trouvé sur un programme de travail en 2021.

18. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence :

- a) CD/2212 ;
- b) CD/2219 ;
- c) CD/2220.

E. Élargissement de la composition de la Conférence

19. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

20. Depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des 28 États non membres ci-après, classés par ordre chronologique : Grèce, Croatie, Koweït, Portugal, Slovénie, République tchèque, Costa Rica, Danemark, Macédoine du Nord, Chypre, Lituanie, Ghana, Luxembourg, Uruguay, Philippines, Azerbaïdjan, Libye, Arménie, Thaïlande, Géorgie, Jordanie, Estonie, Lettonie, Malte, Serbie, République de Moldova, Qatar et Arabie saoudite.

F. Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence

21. Les délégations ont traité en séance plénière la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

G. Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence

22. Les délégations ont traité en séance plénière la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Leurs vues sur la question ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

23. La cinquième Présidente a présenté un projet de décision relatif à la mise à jour technique/linguistique du Règlement intérieur de la Conférence pour illustrer le fait que les femmes et les hommes peuvent participer de manière égale aux travaux de la Conférence. La Conférence a examiné la possibilité de cette mise à jour. Les délégations ont exprimé leurs vues sur la question, qui sont dûment reflétées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1586). Cependant, aucun consensus n'a été trouvé.

24. La présidence de la Conférence a convoqué une séance plénière qui s'est tenue le 10 août. Les discussions ont été dûment consignées dans le compte rendu (CD/PV.1587).

25. Le document ci-après a été soumis à la Conférence :

- a) [CD/2221](#).

H. La Conférence et les organisations non gouvernementales

26. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur les interactions de la Conférence avec la société civile. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

III. Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 2021

27. Au cours du débat général, les délégations ont affirmé ou précisé leurs positions sur les points de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

28. La liste des documents publiés par la Conférence figure à l'appendice III du présent rapport. Les procès-verbaux des séances plénières officielles de la Conférence et les informations s'y rapportant (pays, sujet) sont disponibles en ligne.

29. La Conférence était saisie d'une lettre datée du 2 février 2021, émanant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle il transmettait la liste des résolutions et décisions sur les questions de désarmement et de sécurité internationale adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, en 2020, notamment celles dans lesquelles il était fait expressément mention de la Conférence du désarmement (CD/2210). Ces résolutions sont énumérées ci-après :

- 75/31 Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive (cinquième alinéa du préambule, paragraphes 2 à 6 du dispositif)
- 75/34 Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule ; paragraphes 2, 4 et 5 du dispositif)
- 75/35 Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième alinéas du préambule ; paragraphes 5, 6 et 8 du dispositif)
- 75/36 Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (neuvième alinéa du préambule ; paragraphe 4 du dispositif)
- 75/37 Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (neuvième alinéa du préambule ; paragraphes 2 et 3 du dispositif)
- 75/38 Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (septième alinéa du préambule)
- 75/45 Suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (quinzième alinéa du préambule ; paragraphes 4, 6 et 13 du dispositif)
- 75/49 Désarmement régional (paragraphe 1 du dispositif)
- 75/50 Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (paragraphe 2 du dispositif)
- 75/63 Désarmement nucléaire (seizième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième alinéas du préambule ; paragraphes 16, 17 et 20 du dispositif)
- 75/65 Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingt-troisième alinéa du préambule ; paragraphe 17 du dispositif)
- 75/66 Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (treizième et quatorzième alinéas du préambule)
- 75/69 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule ; paragraphe 3 du dispositif)
- 75/71 Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires (huitième alinéa du préambule ; alinéas c) et e) du paragraphe 3 et alinéa a) du paragraphe 4 du dispositif)

- 75/73 Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule)
 - 75/75 Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule ; paragraphes 1 et 2 du dispositif)
 - 75/78 Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (troisième alinéa du préambule)
 - 75/80 Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (paragraphe 5 du dispositif)
 - 75/83 Rapport de la Conférence du désarmement (premier, troisième, cinquième, sixième, septième et huitième alinéas du préambule)
30. Le document ci-après a été soumis à la Conférence :
- a) [CD/2213](#).

A. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire

31. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.
32. Des débats thématiques sur le point 1 de l'ordre du jour intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » ont été organisés par la présidence les 11 et 12 mai.
33. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :
- a) [CD/2208](#) ;
 - b) [CD/2214](#).

B. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

34. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.
35. Des débats thématiques sur le point 2 de l'ordre du jour intitulé « Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées » ont été organisés par la présidence les 18 et 20 mai.
36. Les documents ci-après ont été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :
- a) [CD/2208](#) ;
 - b) [CD/2214](#).

C. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

37. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

38. Des débats thématiques sur le point 3 de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace » ont été organisés par la présidence les 1^{er} et 3 juin.

39. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) [CD/2215](#).

D. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes

40. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

41. Des débats thématiques sur le point 4 de l'ordre du jour intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes » ont été organisés par la présidence le 8 juin.

42. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) [CD/2216](#).

E. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques

43. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

44. Des débats thématiques sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques » ont été organisés par la présidence le 15 juin.

F. Programme global de désarmement

45. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

46. Des débats thématiques sur le point 6 de l'ordre du jour intitulé « Programme global de désarmement » ont été organisés par la présidence le 22 juin.

G. Transparence dans le domaine des armements

47. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

48. Des débats thématiques sur le point 7 de l'ordre du jour intitulé « Transparence dans le domaine des armements » ont été organisés par la présidence le 27 juillet.

H. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

49. Au cours du débat général, les délégations ont réaffirmé ou précisé leurs positions sur ce point de l'ordre du jour. Ces positions ont été dûment consignées dans les comptes rendus des séances plénières.

50. Une séance plénière officielle, à l'occasion de laquelle a été fait un exposé sur l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, a été organisée par la présidence le 9 mars.

51. La présidence a également organisé une séance plénière officielle sur la jeunesse et le désarmement, qui s'est tenue le 12 août.

52. Une séance plénière officielle sur la participation et le rôle des femmes dans la sécurité internationale a été organisée par la présidence le 26 août.

53. Le document ci-après a été soumis à la Conférence au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) [CD/2222](#).

I. Examen et adoption du rapport annuel et, le cas échéant, de tout autre rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies

54. Consciente qu'il est nécessaire d'avancer dans l'accomplissement de son mandat, s'appuyant sur les efforts ciblés faits en son sein pour établir un programme de travail pour la session de 2021 et soucieuse de commencer rapidement ses travaux de fond à sa session de 2022, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant la période intersessions, puis de faire, si possible, des recommandations tenant compte de toutes les propositions pertinentes, passées, présentes ou futures, notamment celles soumises en tant que documents de la Conférence du désarmement, ainsi que des vues exprimées et des discussions tenues, et de s'efforcer de tenir les membres informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait.

55. La Conférence a décidé que les dates de sa session de 2022 seraient les suivantes :

- Première partie : 24 janvier-1^{er} avril ;
- Deuxième partie : 16 mai-1^{er} juillet ;
- Troisième partie : 1^{er} août-6 septembre.

56. En cas de difficultés de programmation liées à la pandémie de COVID-19, le calendrier de la session de 2022 de la Conférence du désarmement serait le suivant :

- Première partie : 24 janvier et 8 février-15 avril ;

Deuxième partie : 16 mai-1^{er} juillet ;

Troisième partie : 1^{er} août-16 septembre.

57. Au nom de la Conférence du désarmement, le Président transmet à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-seizième session, le rapport annuel tel qu'adopté par la Conférence le ** septembre 2021.

Le Président de la Conférence,
Ambassadeur du Chili,
(*Signé*) Franck **Tressler Zamorano**

Appendice I

Noms des Président(e)s de la session de 2021 de la Conférence du désarmement

Marc Pecsteen de Buytswerve, Ambassadeur de Belgique

Gonçalo de Barros Carvalho e Mello Mourão, Ambassadeur du Brésil

Yuri Borissov Sterk, Ambassadeur de la Bulgarie

Salomon Eheth, Ambassadeur du Cameroun

Leslie E. Norton, Ambassadrice du Canada

Frank Tressler Zamorano, Ambassadeur du Chili

Appendice II

Extrait du document [CD/PV.1548](#)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons à présent nous prononcer sur la demande de Chypre. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accéder à cette demande ? Le Représentant de la Turquie demande la parole.

M. Işilak (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Je souhaite déclarer que la Turquie n'appuiera pas cette demande particulière. Notre raisonnement est expliqué en détail dans les documents [CD/PV.1524](#) et [CD/PV.1525](#). La position de la Turquie à cet égard est claire, fondée et exprimée dans les documents [CD/1438](#) et [CD/1738](#).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie. Je l'invite à apporter des éclaircissements, car s'il est vrai qu'il a déclaré ne pas appuyer cette demande, il n'a pas dit non plus qu'il s'y opposait ou qu'il faisait objection. Puis-je vous demander de clarifier votre position ?

M. Işilak (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous avons une objection contre cette demande, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de cette objection, la demande est rejetée.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons à présent nous prononcer sur la demande de l'Arabie saoudite. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accéder à cette demande ? Le Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient d'emblée à féliciter tous les États Membres dont les demandes de participation à la session en tant qu'observateurs ont déjà été approuvées.

La République islamique d'Iran attache une grande importance à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La défense de l'intégrité et de l'efficacité de cette instance, mais aussi de son ouverture, doit être une priorité absolue pour chacun de ses membres. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que la Conférence soit capable de se concentrer sur l'exécution de son important mandat.

Le statut d'observateur à la Conférence du désarmement est une position très importante, et les pays qui demandent à en bénéficier doivent démontrer leur engagement en faveur du mandat de la Conférence et jouer un rôle constructif et positif dans ce cadre. Le statut d'observateur impose le respect des règles et implique une responsabilité envers le mandat fondamental de la Conférence. Un observateur responsable ne trahit pas la confiance placée en lui et n'abuse pas du privilège qui lui est accordé en utilisant sa position pour mener une campagne de diversion et de désinformation contre un État membre de la Conférence.

Malheureusement, l'expérience a montré que l'Arabie saoudite est incapable d'observer les règles et de respecter le mandat de la Conférence. Non contente d'avoir pris la direction d'une coalition qui mène depuis six ans une guerre contre le plus pauvre de ses voisins, elle se classe au troisième rang mondial par ses dépenses militaires et occupe de loin la première place parmi tous les États de la région. L'Arabie saoudite serait bien avisée de reconsidérer ses politiques et activités déstabilisatrices dans la région et d'autoriser l'Agence internationale de l'énergie atomique à surveiller son programme nucléaire, qui est contestable.

Monsieur le Président, nous ne pouvons pas nous permettre de voir cette instance se laisser détourner et intoxiquer par une campagne de désinformation orchestrée par certains États qui cherchent à se dérober à leurs responsabilités et font de cette instance une tribune depuis laquelle ils imputent à autrui leurs propres erreurs et leurs propres crimes. La Conférence doit centrer toute son attention sur ses missions fondamentales sans se laisser abuser. C'est pourquoi, en toute bonne foi, nous ne pouvons appuyer l'octroi du statut d'observateur à l'Arabie saoudite.

Le Président (*parle en anglais*) : Au vu de l'objection que la République islamique d'Iran vient de formuler, il n'y a pas consensus pour autoriser l'Arabie saoudite à participer en tant qu'observateur à la session de 2021 de la Conférence du désarmement. En conséquence, la demande est rejetée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je passe maintenant à la demande des Émirats arabes unis. Puis-je considérer que la Conférence décide d'accéder à cette demande ? Le Représentant de la République islamique d'Iran a demandé la parole.

M. Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer la demande des Émirats arabes unis de participer en tant qu'observateur à la présente session de la Conférence du désarmement. Chacun connaît bien les politiques et actes de déstabilisation auxquels se livrent les Émirats arabes unis – un des principaux acteurs de la fameuse coalition qui déstabilise toute la région – ainsi que leur complicité avec les agissements illicites et les politiques dangereuses de l'Arabie saoudite, qui se caractérisent notamment par la guerre au Yémen.

Je rappelle que c'est la première fois et aussi, espérons-le, la dernière, que l'Iran formule une telle objection. En fait, c'est en toute bonne foi et animé du véritable souci de voir la Conférence travailler avec professionnalisme et sérieux que l'Iran se voit contraint d'objecter à ces demandes.

En dépit du fait que les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite bloquent depuis vingt ans son entrée au Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à la direction d'autres instances, l'Iran formule la présente objection dans le seul but de protéger la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale, contre une politisation inutile et des manœuvres de diversion malveillantes au cours de ses travaux de 2021.

Le Président (*parle en anglais*) : Au vu de l'objection qui vient d'être formulée, il n'y a pas consensus pour accéder à la demande des Émirats arabes unis. La demande est donc rejetée.

Extrait du document [CD/PV.1552](#)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande du Yémen. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide, conformément à son Règlement intérieur, d'accepter cette demande ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à ces États non membres à cette session de la Conférence du désarmement.

La République islamique d'Iran a demandé la parole.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je crains que mes précédentes interventions n'aient été inaudibles. J'ai exprimé le souhait que les nouvelles demandes soient examinées une par une, comme les années précédentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Oui, nous vous avons entendu, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons d'abord examiné la demande de Singapour – aucune objection n'a été formulée – puis celle du Yémen, et là encore, il n'y a pas eu d'objection.

Il semble que vous n'ayez pas été en mesure de suivre le déroulement de l'examen. Pouvez-vous confirmer ?

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci encore, Monsieur le Président. En ce qui concerne la demande du Yémen, je tiens à dire que la République islamique d'Iran attache une grande importance à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation consacrée au désarmement, et qu'elle tient à en préserver l'intégrité et l'efficacité. Tous les États membres de la Conférence devraient ériger l'inclusivité de cette instance en priorité absolue.

Hier, le 25 janvier, c'était la Journée internationale d'action pour le Yémen. La partie qui, au nom du Yémen, a demandé le droit de participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur ne représente ni le peuple ni l'État yéménites. Elle ne peut prétendre représenter que la coalition menée par l'Arabie saoudite, formée pour partir en guerre contre le peuple yéménite et infliger des souffrances sans fin à sa population innocente. Ses membres sont hélas complices des crimes perpétrés par la tristement célèbre coalition à l'encontre de leurs concitoyens yéménites. Un groupe de personnes qui a de facto été maintenu en captivité pendant six longues années dans la capitale de l'État agresseur ne peut s'exprimer au nom du peuple yéménite. Ma délégation n'est pas en mesure d'approuver cette demande.

Le Président (*parle en anglais*) : Eh bien, c'est problématique, étant donné que la décision a déjà été adoptée. J'ai approuvé la demande du Yémen. J'ai demandé s'il y avait des objections, et j'ai marqué une pause assez longue, car je m'attendais effectivement à ce que la République islamique d'Iran réagisse, ce qu'elle n'a pas fait.

Je crois comprendre que vous rencontrez des problèmes techniques et que vous n'avez probablement pas entendu ma question ; la situation est quelque peu délicate, mais je pense que vos difficultés n'auront échappé à personne au sein de cette assemblée. J'en appelle donc à la compréhension de tous et propose de revenir sur la demande du Yémen. Je vais à nouveau demander si la Conférence du désarmement décide d'accepter ces demandes de participation à nos travaux conformément à son Règlement intérieur.

Y a-t-il des objections ?

La République islamique d'Iran a la parole.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je devrais revenir sur mon intervention précédente. Ma délégation n'est pas en mesure d'approuver cette demande. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Compte tenu de l'objection soulevée, il n'y a pas de consensus sur cette demande, qui est donc rejetée.

Extrait du document [CD/PV.1558](#)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur la demande de Bahreïn. Puis-je considérer que la Conférence du désarmement décide d'accéder à la demande de Bahreïn de participer à ses travaux conformément à son Règlement intérieur ? Je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Ali Abadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer cette demande de participation à la session de 2021 de la Conférence du désarmement en tant qu'observateur, et ce pour les mêmes raisons que celles que ma délégation a expliquées à propos de deux autres demandes d'États non membres, à savoir l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Nous demandons instamment à Bahreïn de mettre fin à ses politiques et actes de déstabilisation de la région, en particulier en renonçant à se rendre complice des crimes de guerre au Yémen et en contribuant utilement à la paix et à la stabilité de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran.

Appendice III

Liste des documents publiés par la Conférence du désarmement

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
CD/2208	Note verbale datée du 29 septembre 2020, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Mexique, se rapportant à l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), et transmettant la « Déclaration des États membres de l'OPANAL à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires »
CD/2209	Ordre du jour de la session de 2021 Adopté à la 1548 ^e séance plénière, le 19 janvier 2021
CD/2210	Lettre datée du 4 janvier 2021, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session
CD/2211	Note verbale datée du 19 janvier 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire de Chine, demandant au secrétariat de publier en tant que document officiel de la Conférence du désarmement le texte intégral des observations formulées par l'Ambassadeur Li Song à la 1549 ^e séance plénière de la Conférence
CD/2212	Note verbale datée du 10 février 2021, adressée par la Mission permanente de la République du Bélarus, transmettant le texte de la déclaration commune des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, désireux d'appuyer la Conférence du désarmement
CD/2213	Note verbale datée du 6 août 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Malaisie, transmettant la déclaration générale du Groupe des 21
CD/2214	Note verbale datée du 6 août 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Malaisie, transmettant la déclaration du Groupe des 21 sur le désarmement nucléaire
CD/2215	Note verbale datée du 6 août 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Malaisie, transmettant la déclaration du Groupe des 21 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace
CD/2216	Note verbale datée du 6 août 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Malaisie, transmettant la déclaration du Groupe des 21 sur les garanties de sécurité négatives

<i>Cote du document</i>	<i>Titre</i>
CD/2217	Note verbale datée du 6 août 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Malaisie, transmettant la déclaration du Groupe des 21 sur le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
CD/2218	Note verbale datée du 17 août 2021, modifiée le 7 septembre 2021, adressée par la Mission permanente du Canada, transmettant le projet de décision relative à l'actualisation du Règlement intérieur, distribué sous la cote CD/WP.635 , et la version anglaise du Règlement intérieur actualisée par la délégation canadienne à la Conférence du désarmement de sa propre initiative conformément au projet de décision
CD/2219	Note verbale datée du 3 septembre 2021, adressée au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Belgique, transmettant les documents CD/WP.633/Rev.1 et CD/WP.634/Rev.1 , distribués le 11 février 2021
CD/2220	Note verbale datée du 3 septembre 2021, adressée au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la Bulgarie, transmettant une lettre datée du 22 mars 2021 portant le numéro de référence 71, soumise par l'Ambassadeur Yuri Sterk, Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en sa qualité de troisième Président de la session de 2021 de la Conférence du désarmement, ainsi que les documents CD/WP.633/Rev.1 du 11 février 2021 et CD/WP.634/Rev.4 du 22 mars 2021
CD/2221	Note verbale datée du 3 septembre 2021, adressée au Secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente du Canada, transmettant le document contenant le projet de décision sur la mise à jour du Règlement intérieur, distribué sous la cote CD/WP.635 pendant la présidence canadienne
CD/2222	Note verbale datée du 27 août 2021, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République de Corée, transmettant la déclaration faite à la séance plénière du 12 août 2021 et la Déclaration de la jeunesse de Séoul sur le désarmement et la non-prolifération
CD/2223	Rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies

